

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

19

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **10 FEVRIER 2023**

Objet de la délibération :

**LA LONDE – « VILLA
BLANCA »
Grand Sud
Développement
Plan de Financement
VEFA de 6 logements
sociaux (532-01)**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA,
Jeannine GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN,
Serge PELLEGRIN.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Dominique LAIN
Véronique BELLEC ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Michèle BUGEAU, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Jacques PEYROT, ayant donné pouvoir à Carmen COINTREL
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Patrick DEBIEUVRE, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par délibération n°13 du 25/10/2022, vous avez autorisé l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux
concernant le programme dénommé « VILLA BLANCA », à LA LONDE.

Le prix de revient de l'opération est estimé à 517 219.56 € (TVA 5.5% & 10%).

Compte tenu de l'avancement des négociations auprès des différents partenaires, le plan de
financement, s'établit comme suit :

Subvention Etat	0.00 €
Subvention Conseil Départemental	0.00 €
Prêt PLS 15 ans	517 219.56 €
Fonds Propres : 0.00 %	0.00 €
TOTAL	517 219.56 €

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Approuver ce Plan de financement global de 517 219.56 € TTC (TVA 5.5% & 10%)
- Autoriser le Directeur Général à signer les actes à intervenir.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le
transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI